

## Directives relatives à l'utilisation de l'intelligence artificielle au sein du LAPS

Au sein des enseignements du LAPS, si cela vous permet d'améliorer votre processus d'apprentissage, l'utilisation de services exploitant l'IA (p.ex. DeepL) tout comme ceux exploitant une IA dite générative (p.ex. Copilot, ChatGPT, Claude, Gemini, Perplexity, etc.) est autorisée.

Toutefois, dans une démarche d'intégrité scientifique, il est obligatoire de rendre transparent si, comment, et pour quelles raisons ces outils ont été mobilisés dans les cours/séminaires (p.ex. dans le cadre de présentations et de travaux de séminaire) ou lors de la réalisation d'un mémoire.

Plus précisément, il faut **obligatoirement** ajouter à tout document que vous rendez dans le cadre d'un cours/séminaire un paragraphe en fin de document clarifiant les points suivants :

- a) Si vous avez eu recours à un (ou plusieurs) softwares utilisant l'IA,
- b) Le cas échéant, pour chaque IA utilisée :
  - a. Le nom de l'outil utilisé,
  - b. Décrire en quelques lignes comment vous l'avez mobilisé,
  - c. Une réflexion critique quant à l'outil et l'usage que vous en avez fait (a-t-il été utile de faire un tel exercice avec l'IA ? Dans quel sens ? Pourquoi ? Quels sont les problèmes et limites rencontrés ? Pourquoi est-ce potentiellement problématique ?)
  - d. Si l'un des outils utilisés est un *chatbot* : un extrait des 'prompts' et le 'flow' (c'est-à-dire la 'conversation' avec l'IA comprenant les questions posées et les réponses obtenues) qui illustre la manière dont vous avez utilisé l'outil.

**NB** : si aucun outil utilisant l'IA n'a été utilisé pour votre travail, il vous incombe également de le mentionner.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter [la FAQ sur l'utilisation de l'IA générative de l'Université de Neuchâtel](#), ainsi que le [Guide sur l'intégrité scientifique](#) qui comporte une partie sur l'utilisation de l'IA.